

Règlement intérieur

1. Code de comportement à respecter par les enfants utilisant le service de transport scolaire

- Je boucle ma ceinture et elle reste attachée pendant tout le trajet.
- Je place mon cartable et mes affaires de façon à laisser le passage dégagé.
- Je ne me déplace pas dans le bus et je reste assis face à la route durant le trajet.
- Je respecte les consignes données par l'accompagnatrice(teur) et le chauffeur.
- Je ne gêne pas le conducteur.
- Je me comporte avec respect envers le conducteur, l'accompagnatrice(teur) et mes camarades.
- Je ne chahute pas, je ne bouscule pas et ne me bats pas.
- Je ne crie pas et n'insulte pas.
- Je ne manipule pas et ne lance pas d'objets dans la navette.
- Je respecte le matériel : toute dégradation (graffitis, vols, déchets abandonnés, etc.) sera sanctionnée.
- Je ne manipule pas les systèmes d'ouverture / fermeture des portes.
- Je ne bois pas et ne mange pas.
- J'attends l'arrêt complet du véhicule pour monter ou descendre sans bousculade.

En cas d'indiscipline avérée, de non-respect des règles de sécurité, de comportements irrévérencieux ou de dégradations délibérées, des sanctions pourront être appliquées à l'égard de l'enfant concerné.

2. Rappel des règles pour les parents et tous les usagers du service de transport scolaire

- En cas d'absence ou de non-utilisation du service de transport scolaire, les parents doivent en informer personnellement l'accompagnateur(trice) au moins avant l'heure indiquée du ramassage de l'enfant à l'adresse ou avant le départ du bus scolaire de l'école. Il est rappelé que si l'enfant ne se présente pas au lieu de ramassage prévu, le bus attend 2 minutes avant de continuer sur son trajet.